

Programme IVU

Foire aux questions à l'intention des résidents et des familles

FAITS SAILLANTS

La présence de bactéries dans l'urine des personnes âgées est un phénomène courant qui n'entraîne pas nécessairement des problèmes et n'a pas besoin d'être traité à l'aide d'antibiotiques. La présence de bactéries dans l'urine sans aucun signe d'infection est appelée « bactériurie asymptomatique ».

Même si on prescrit souvent des antibiotiques aux résidents des foyers de soins de longue durée qui présentent une bactériurie asymptomatique, ces médicaments ne sont pas nécessaires en pareil cas.

L'administration d'antibiotiques à une personne qui n'en a pas besoin peut lui causer du tort et entraîner des effets secondaires, des interactions médicamenteuses néfastes et une infection bactérienne appelée *Clostridium difficile*.

Quels sont les signes d'une infection potentielle des voies urinaires?

Si vous souffrez d'une infection des voies urinaires, vous pourriez avoir mal ou vous pourriez avoir une sensation de brûlure en urinant. Vous aurez peut-être de la difficulté à uriner ou ressentirez le besoin d'uriner plus souvent. La fièvre et, plus rarement, du sang dans l'urine sont aussi des signes d'infection. Certaines personnes ont des douleurs au flanc, au bas-ventre ou dans le bas du dos.

Quels signes NE sont PAS associés à une infection des voies urinaires?

Si vous présentez l'un des symptômes ci-dessus, cela ne signifie pas nécessairement que vous avez une infection des voies urinaires. La confusion n'est pas non plus un signe fiable d'infection. Si votre urine est malodorante ou trouble, cela ne veut pas dire que vous êtes atteint(e) d'une infection des voies urinaires. D'autres problèmes médicaux pourraient être en cause. Certains aliments et médicaments peuvent aussi changer l'apparence ou l'odeur de l'urine.

Comment les infections des voies urinaires potentielles seront-elles gérées?

Si vous présentez des signes d'infection des voies urinaires, un échantillon d'urine sera prélevé à des fins d'analyse. Votre médecin, infirmière praticienne ou infirmier praticien pourra attendre de recevoir les résultats de l'analyse avant de choisir le traitement approprié et pourra vous conseiller de boire plus d'eau ou de liquides clairs en attendant.

Vous ferez l'objet d'un suivi rigoureux durant cette période. Une période « d'attente supervisée » est conseillée et ne vous causera aucun problème grave. Si l'on diagnostique une infection, des antibiotiques seront prescrits.

Que peut-on faire pour faciliter le processus?

Les antibiotiques ne sont pas sans danger. Appuyez les médecins et les infirmières et infirmiers praticiens qui prescrivent uniquement des antibiotiques pour traiter une infection diagnostiquée.

Si vous avez des questions ou que vos symptômes s'aggravent, veuillez parler à votre fournisseur de soins de santé.

Pour nous joindre

Cette ressource fait partie du programme sur les IVU de Santé publique Ontario.

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.publichealthontario.ca/fr/IVU ou par courriel ipac@oahpp.ca

